

# Directive pour l'examen de module

Banking & Finances



Auteur Siège de l'AFA  
Version 1.1  
Date 04.01.2010

# Sommaire

---

<b>1.</b>	<b>Objectifs</b>	<b>3</b>
<hr/>		
<b>2.</b>	<b>Matière d'examen</b>	<b>3</b>
<hr/>		
<b>3.</b>	<b>Organisation des examens</b>	<b>6</b>
<hr/>		
<b>4.</b>	<b>Durée de l'examen</b>	<b>6</b>
<hr/>		
<b>5.</b>	<b>Moyens auxiliaires</b>	<b>6</b>

# 1 Objectifs

- Le candidat / la candidate connaît les fonctions d'une banque et peut expliquer les caractéristiques de la place financière suisse et des principales organisations internationales.
- Il / elle connaît les grandes lignes de la loi sur les banques (LB), ainsi que d'autres réglementations et est en mesure d'interpréter les comptes annuels d'une banque.
- Le candidat / la candidate connaît la structure et les tâches de la Banque nationale suisse et est capable d'expliquer ce qu'est la politique monétaire, comment elle est mise en oeuvre et est adaptée à la conjoncture.
- Le candidat / la candidate comprend les produits et la systématique des opérations passives, en particulier les affaires sur différence d'intérêts et peut estimer leur importance.
- Le candidat / la candidate est capable de différencier les titres de créance et de participation et sait quels instruments du marché monétaire sont à disposition. Il / elle peut analyser des fonds de placement et porter un jugement sur leur utilisation pour la clientèle.
- Le candidat / la candidate est capable d'expliquer les propriétés d'une bourse, ainsi que comment et quels papiers-valeurs/titres y sont négociés.
- Le candidat / la candidate comprend les différentes stratégies sur options et est capable de les utiliser dans le contexte des produits structurés.
- Le candidat / la candidate connaît le négoce des devises et de l'or et est en mesure de proposer des instruments de couverture adéquats à la clientèle.
- Le candidat / la candidate est capable de gérer de manière appropriée une fortune selon les principes du conseil en placement, ainsi que d'analyser les risques pour le client et de recommander des adaptations en conséquence.
- Le candidat / la candidate connaît les affaires d'émission, en comprend l'arrière-plan et peut expliquer les transactions M&A (fusion-acquisition).
- Le candidat / la candidate est capable d'expliquer les principes fondamentaux d'une analyse de crédit et de choisir les formes et genres de crédit adéquats selon l'intention du client.
- Le candidat / la candidate est en mesure d'examiner l'estimation d'un objet immobilier, de décider si et comment une hypothèque peut être octroyée et de calculer la charge qui en résulte.
- Le candidat / la candidate est en mesure de porter un jugement sur les formes existantes de financement et de couverture dans le négoce international et de les utiliser en fonction de la situation.

## 2 Matière d'examen

### Taxonomie

(Explications dans la partie générale des directives)

<b>2.1. Tâches d'une banque, catégories de banques, place financière, réglementation</b>	
Fonctions économiques, fonction de transformation	2
La banque en tant qu'entreprise	1
Les catégories de banques et les associations	2
La place financière suisse, les organisations internationales	2
Réglementation bancaire et compliance	1
Loi sur les banques	2

	Comptes annuels d'une banque	4
	Gestion des risques	2
<b>2.2.</b>	<b>La Banque nationale suisse</b>	
	Structure de la BNS	2
	Monnaie / Inflation / Déflation	6
	Politique monétaire	5
	Instruments de politique monétaire	5
	Système monétaire	4
<b>2.3.</b>	<b>Affaires passives, prestations de base</b>	
	Importance et signification des affaires passives	5
	Intérêt et marge d'intérêt	5
	Besoins de la clientèle / comptes	3
	Blanchiment d'argent	2
	Trafic des paiements	3
<b>2.4.</b>	<b>Titres de participation et titres de créance</b>	
	Les papiers-valeurs en général	2
	Actions et autres titres de participation	4
	Titres de créance	4
	Instruments du marché monétaire	4
	Fonds de placement	
<b>2.5.</b>	<b>La Bourse</b>	
	Les bourses en général	5
	SIX Swiss Exchange	3
	Scoach	3
	Eurex	3
<b>2.6.</b>	<b>Opérations à terme, produits structurés, placements alternatifs</b>	
	Les opérations à terme en général	4
	Stratégies sur options	5
	Produits structurés	5
	Placements alternatifs	4

<b>2.7.</b>	<b>Devises et métaux précieux</b>	
	Monnaies, espèces et devises	2
	Négoce de devises	5
	Métaux précieux et pièces	2
<b>2.8.</b>	<b>Conseil en placement et gestion de fortune</b>	
	Prestations de service, objectifs de placement, gestion de portefeuille	4
	Processus de gestion de portefeuille (Analyse, allocation d'actifs, etc.)	6
	Analyse financière	5
	Activité de dépôt, conseil en placement et gestion de fortune	2
<b>2.9.</b>	<b>Banque d'investissement</b>	
	Opérations d'émission (généralités)	2
	Emission d'emprunts	3
	Emission de titres de participation et variations de capitaux propres	3
	Fusions-acquisitions ( M & A )	5
<b>2.10.</b>	<b>Affaires de crédit – aspects fondamentaux</b>	
	Importance et objectifs, politique de crédit	6
	Types et formes de crédits	3
	Examen, octroi et surveillance de crédits	4
<b>2.11.</b>	<b>Affaires de crédit – crédits particuliers</b>	
	Crédit contre nantissement	3
	Crédit contre cession de créances	3
	Crédit contre cautionnement	3
	Crédits sans garanties	6
<b>2.12.</b>	<b>Affaires hypothécaires</b>	
	Objet immobilier, propriété et Registre foncier	3
	Droits de gage immobilier	2
	Crédit sur terrain, crédit de construction, hypothèque	4
	Principes de financement	6
	Estimation d'un objet immobilier	5
	Nouvelles formes de financement	2

<b>2.13. Trade Finance</b>	
Importance de l'exportation, SERV, crédit à l'exportation	2
Crédit de cautionnement / cautionnement et garantie bancaire	5
Crédit documentaire et encaissement documentaire	2
Formes de financement alternatives	2

## 3 Organisation des examens

Examen écrit en ligne avec des questions ouvertes (saisie de texte libre) et fermées, p. ex. questions à choix multiple.

L'examen se déroule sur un ordinateur ou un ordinateur portable mis à disposition par l'AFA.

## 4 Durée de l'examen

120 minutes

## 5 Moyens auxiliaires

Les machines à calculer non programmables (sans fonction de sauvegarde ou accès internet) avec fonctions de base, ainsi que des papiers pour prendre des notes sont autorisés:

D'autres moyens auxiliaires sont interdits. Des feuilles pour prendre des notes sont mises à disposition au lieu d'examen. Toutes les feuilles seront ramassées à la fin de l'examen. Les moyens auxiliaires ne peuvent être employés que par une personne.

